

TABLEAU DES SERVITUDES AFFECTANT LE TERRITOIRE DE SAINTRY-SUR-SEINE

TYPE DE LA SERVITUDE	ACTE QUI L'A INSTITUÉ	SERVICE RESPONSABLE DE LA SERVITUDE
Servitude de protection des sites pittoresques – inscription – classement (AC2) DRIEE-IF – Loi du 02/05/1930		
Inscription Rives de Seine	Arrêté ministériel du 19 août 1976	Unité Départementale d'Architecture et du Patrimoine de l'Essonne (UDAP.91)
Servitudes de protection soumises au régime forestier		
Forêt Régionale de Rougeau	Instituées en application des articles L.151-1 à L.151-3, L.342-2, R.151-1, R.151-3 à R.151-5 du Code Forestier (A1)	Agence des Espaces Verts de la Région d'Ile-de-France
Servitudes de protections des centres radioélectriques d'émission et réception contre les obstacles		
PT2 LH : 780 646 06 faisceau hertzien de Versailles-Satory (Yvelines) à Seine-Port (Seine-et-Marne) – Décret du 26/11/2012 Ministère de la Défense	Instituées en application des articles L.54 à L.56 et R.21 à R.26 du Code des Postes et Télécommunications (PT2)	Agence Nationale des Fréquences (ANFR)
PT2 LH : 910 64 802 faisceau hertzien de Vert-le-Grand (Aérodrome) au centre de Saint-Dizier (Haute-Marne) – Décret du 02/03/2012 Ministère de la Défense	Instituées en application des articles L.54 à L.56 et R.21 à R.26 du Code des Postes et Télécommunications (PT2)	Agence Nationale des Fréquences (ANFR)
Servitude relative au classement sonore du réseau routier de la RD 446 (Route de Melun)		
Isolation acoustique dans un rayon de 30 mètres des constructions en découlant	Arrêté Préfectoral n° 0109 du 20 mai 2003	Commune de Saintry-sur-Seine
Servitudes relatives à la conservation des eaux (AS1) Captage DDAF/ARS ; Aqueducs : Eaux de Paris		
Le territoire communal est grevé par les périmètres de protection de la prise d'eau en Seine (Code BSS n° 025744X0209/0031) Situés sur la commune de Corbeil-Essonnes	Captage : Articles L.1321.1 et suivants, R.1321.1 et suivants et R.1321.2 du Code de la Santé Publique Aqueducs : Article L.20 du Code de la Santé Publique – Loi du 03/01/1992 et Décret modifié n° 89.3 du 03/07/1989	Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart
Servitudes de halage et de marchepied (EL3) – Service de Navigation de la Seine – Code du Domaine Public de la Navigation Intérieure (Titre I, Titre II chapitre II article 15)		
La Seine	Code Général de la propriété des personnes publiques Articles L.213.1-2 à L.213-6	Voie Navigable de France (VNF)
GRT gaz : Périmètres à l'intérieur desquels ont été instituées des servitudes en application de l'article 12 modifié de la loi du 15 juin 1906 ; de l'article 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925 ; du 8 avril 1946 modifié ; de l'article 25 du décret n° 64-481 du 23 janvier 1964 (I3)		
2 canalisations - Diamètre nominal (DN) 100 mn Pression maximale en service (PMS) 19 1 bar (notice technique jointe)	Arrêté préfectoral n° 2015-PREF/DRCL/BEPAFI/SSPILL/186 du 30 mars 2016 (Instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz sur le territoire communal)	GRT gaz

TABLEAU DES SERVITUDES AFFECTANT LE TERRITOIRE DE SAINTRY-SUR-SEINE

TYPE DE LA SERVITUDE	ACTE QUI L'A INSTITUÉ	SERVICE RESPONSABLE DE LA SERVITUDE
RTE : Périmètres à l'intérieur desquels ont été instituées des servitudes en application de l'article 12 modifié de la loi du 15 juin 1906 ; de l'article 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925 ; du 8 avril 1946 modifié ; de l'article 25 du décret n° 64-481 du 23 janvier 1964 (I4)		
Il n'existe aucun ouvrage RTE sur le territoire communal (Voir carte jointe)		
Zones auxquelles s'appliquent les servitudes attachées à la construction et à l'exploitation de canalisation de transport de produits chimiques en application de la loi n° 64-498 du 29 juin 1965 (I5)		
Azoduc – Station de Moissy-Cramayel (Seine-et-Marne) à la commune du Coudray-Montceaux (Essonne) – Diamètre nominal (DN) 150 mn – Pression maximale en service (PMS) 64 bars	Arrêté préfectoral n° 2015-PREF/DRCL/BEPAFI/SSPILL/186 du 30 mars 2016 (Instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de produits chimiques sur le territoire communal)	AIRLIQUIDE
Zones où ont été instituées les servitudes attachées aux canalisations d'eau et d'assainissement (A5)		
Cours d'eau 01 de la Fouille Loury	Article L.215.18 du Code de l'Environnement	Syndicat Intercommunal d'Aménagement de Réseaux et de Cours d'Eau (SIARCE)
Terrains riverains des canaux d'irrigation et d'assainissement	Loi n° 62-904 du 4 août 1962 et décret n° 64-158 du 15 février 1964	Syndicat Intercommunal d'Aménagement de Réseaux et de Cours d'Eau (SIARCE) ***** Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart
Terrains riverains des canaux d'irrigation et d'eau potable	Loi n° 62-904 du 4 août 1962 et décret n° 64-158 du 15 février 1964	Syndicat Intercommunal des Eaux de Saint-Germain-Lès-Corbeil (SIE) ***** Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart ***** Société des Eaux de l'Essonne (Lyonnaise)
Canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement Morsang – Yerres (Diamètre 900 mn)	Arrêté Inter Préfectoral n° 91 3175 du 5 juin 1981	
Servitude résultant des plans d'exploitation aux risques naturels prévisibles et instituées en application de l'article 5-1, 1^{er} aliéna, de la loi n°82-600 du 13 juillet 1982 (PM1)		
Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation (PPRI)	Approuvé par Arrêté Préfectoral n° 2003-PREF.DCL/0375 du 20 octobre 2003	Direction Départementale des Territoires (DDT) Service Environnement - Bureau Prévention des Risques et des Nuisances

